



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°452 DU 9 AU 15 DECEMBRE 2024

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique et sécuritaire ayant marqué cette période. Il traite également les droits civils et politiques, les droits économiques, socio-culturels ainsi que les droits catégoriels et se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : au moins 5 per-

sonnes tuées dont 4 retrouvées cadavres, 6 victimes de VBGs, 1 torturée, et 2 victimes d'arrestations arbitraires.

Des Imbonerakure, des administratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

LES GRANDS TITRES

I. CONTEXTE

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. DROITS CATEGORIELS

CONTENU

I.CONTEXTE.....	3
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	3
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....	4
I.2.1. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	4
II.DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	5
II.1. DU DROIT A LA VIE	6
II.1 .1 DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES	6
II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	6
II.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	6
II.2.2 DES PERSONNES TORTUREES.....	8
II.3. DROIT A LA LIBERTE.....	8
II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES	8
II .4. DROIT A LA PARTICIPATION DE LA VIE POLITIQUE	8
III.DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	9
IV.DROITS CATEGORIELS.....	9
IV.1. DROITS DE L'ENFANT	9
V.CONCLUSION.....	10

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BRARUDI	: Brasserie et Limonaderie du Burundi
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNI	: Carte Nationale d'Identité
CNI	: Congrès national pour la liberté
DPE	: Direction Provincial de l'Enseignement
EAC	: East African Community
ECOFO	: Ecole Fondamentale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
VBG	: Violences Basées sur le Genre

I. CONTEXTE

Au cours de la semaine de ce rapport, les données récoltées par la Ligue Iteka révèle une série de problèmes liés à la sécurité et aux droits humains. Plusieurs corps sans vie ont été retrouvés dans différentes communes, notamment à Mukaza, Ntahangwa et Kabezi. De plus, des personnes présumées collaboratrices des rebelles rwandais ont été arrêtées en commune Mabayi.

D'autres faits sécuritaires préoccupants ont été signalés, tels que la découverte de cartouches en commune Matana et des contributions forcées en province Mwaro. Les violations des droits humains sont également nombreuses, notamment des cas de

meurtre, de viol et de torture. Des personnes ont été tuées en commune et province Kirundo, et des fillettes ont été violées en communes Rango, Muramvya et Rumonge. Une élève a également été violée en commune Nyanza-lac. Des cas de torture et d'arrestation arbitraire ont également été signalés.

En outre, une intolérance politique est observée à l'approche des élections en commune Butaganzwa, et des pénuries de carburant sont signalées en provinces Cankuzo et Ruyigi. Des cas de traite d'enfants et de meurtre de nouveau-nés ont également été signalés

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

La Naissance d'une coalition dans la perspective des élections de 2025 : BURUNDI BWA BOSE

Dans un communiqué de presse rendu public le 13 décembre 2024, quatre partis politiques de l'opposition ont décidé de former une alliance en prévision des prochaines élections pour renforcer leur position et leurs chances de succès. Les principales motivations de cette alliance sont de créer une force politique unie capable de mobiliser un plus grand nombre d'électeurs, de maximiser les ressources et les compétences disponibles, et de présenter une alternative solide au parti au pouvoir. Les objectifs spécifiques de cette alliance comprennent la consolidation des voix de l'opposition, la promotion de valeurs démocratiques, la garantie d'une élection libre et équitable, et la mise en place d'un programme politique commun pour le développement du pays.

L'alliance « Burundi bwa bose » est constitué par les partis de l'opposition Burundaise le Front pour la Démocratie au Burundi « FRODEBU » dirigé par Patrick Nkurunziza, Conseil National pour la Défense de la Démocratie "CNDD" de Leonard Nyanzoga), le Conseil pour la Démocratie et le développement durable du Burundi (CODEBU iragi rya Ndadaye) de Keffa Nibizi, et FDES Sangira. Cette coalition vient de voir le jour dans un contexte politique tendu au Burundi, marqué par des violences et des restrictions à la liberté d'expression et d'association par le Parti présidentiel, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD). Le but de

cette coalition est de "conduire le pays vers un avenir radieux" et de "promouvoir l'équité sociale ». Les partis membres de la coalition ont décidé de s'unir pour défendre les intérêts du peuple burundais, promouvoir la démocratie et l'État de droit, et conduire le pays vers un avenir meilleur.

La constitution de cette coalition marque néanmoins l'absence de Rwasa Agathon, un des principaux leaders de l'opposition et proclamé deuxième aux élections de 2020, ce qui pose un des inconnus dans le contexte politique burundais actuel. L'exclusion de Rwasa Agathon peut refléter une volonté du pouvoir en place de neutraliser un adversaire politique populaire et influent. L'isolement d'Agathon Rwasa est aussi susceptible d'affaiblir l'unité et la force de l'opposition. Ses partisans sont potentiellement déstabilisés par cette exclusion, et une partie de l'électorat d'opposition pourrait hésiter à soutenir une coalition qui ne comprend pas Rwasa Agathon, du principal parti d'opposition, CNL.

Rappelons que le dépôt des dossiers des candidatures est du 9 au 23 décembre 2024 auprès des Commissions Electorales Indépendantes.

De toute évidence, la coalition Burundi Bwa Bose marque un tournant dans le paysage politique burundais à l'approche des élections de 2025. Elle représente une tentative d'unification des partis d'opposition, mais doit naviguer dans un environnement juridique complexe, en respectant le code électoral et la loi convoquant les électeurs. L'exclusion de Rwasa Agathon, quant à elle, souligne les stratégies

évidentes du pouvoir visant à éliminer ses principaux rivaux politiques.

La Ligue Iteka souligne le rôle crucial des partis politiques d'opposition dans une démocratie, car ils offrent une alternative au parti au pouvoir et représentent les intérêts des citoyens qui ne se sentent pas représentés par le gouvernement en place. Au Burundi, les partis politiques d'opposition jouent un rôle important en défendant les droits des citoyens,

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura-mairie

En date du 15 décembre 2024, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'une quarantaine d'années, a été retrouvé tout près du jardin public en commune Mukaza, Bujumbura-mairie. Le corps ne présentait pas de lésions externes visibles. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes du décès et identifier la victime. Les circonstances exactes du décès restent à déterminer. En attendant les résultats de l'enquête, le corps sans vie de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital militaire de Kamenge. L'administrateur de la commune Mukaza, Florent Nkezabahizi s'est rendu sur les lieux pour s'en acquérir de la situation.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura-mairie

En date du 15 décembre 2024, un corps sans vie d'une femme âgée d'une trentaine d'années, a été retrouvé dans le quartier Mutakura de la commune Ntakangwa, Bujumbura-mairie. Tout au long de la route qui mène vers Carama. Selon des témoins oculaires, le corps sans vie présentait des lésions au niveau de la gorge. Une enquête est en cours pour déterminer les causes exactes du décès."

Le corps de la victime a été conduit à la morgue de

I.2.1. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Trois présumés collaborateurs des rebelles rwandais arrêtés en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 14 décembre 2024, la police a procédé à l'arrestation de Mukeshumana John, un motard, Nkundwanayo, commerçant, tous de la colline Kabere, zone Mabayi ainsi que Munyabeza Paul com-

en proposant des politiques alternatives et en surveillant les actions du gouvernement. Leur importance est d'autant plus remarquable dans un contexte de préparation aux élections, car ils ont la responsabilité de proposer des candidats crédibles pour offrir une véritable alternative aux électeurs et de contrôler le processus électoral afin de garantir sa transparence et son équité.

l'hôpital militaire de Kamenge. L'administrateur de la commune Ntakangwa Ernest Niyonzima s'est rendu sur les lieux.

Un corps sans vie d'une élève retrouvé en commune Kabezi, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 décembre 2024 indique qu'en date du 6 décembre 2024, sur la sous-colline Nkende, colline Migera, commune Kabezi, province Rumonge, un corps sans vie de Habonimana Jacqueline, âgé de 19 ans, élève en 2^{ème} langue au Lycée Communal de Muhuta situé à Gitaza, originaire de la colline Canda, commune Muhuta même province a été retrouvé. Selon des témoins, la victime avait une grossesse et avait quitté Gitaza où elle vivait pour répondre au rendez-vous d'un garçon qui l'avait téléphoné. Richard Nshimirimana, Pacifique Itangahishakiye et Egide Niyomuco, tous membre du CNDD-FDD originaires de la colline de Canda, zone Busenge, commune Muhuta ont été arrêtés pour raison d'enquête parce que ce sont eux qui avaient appelé la fille au téléphone. Ils ont été incarcéré au cachot de Gitaza dans la commune de Muhuta puis transférés au commissariat provincial de police de Rumonge en date du 12 décembre 2024. La victime a été enterrée en date du 10 décembre 2024.

merçant de la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi accusés de fournir une aide logistique aux groupes armés opérant dans la forêt de la Kibira, et sur les collines de Gafumbegeti et Kabere, commune Mabayi, province Cibitoke. Les habitants des collines de Gafumbegeti et Kabere ont exprimé leur satisfaction face à ces arrestations,

appelant à des sanctions exemplaires à l'encontre des coupables et réclamant la poursuite des opérations pour démanteler ce réseau. De son côté, l'administrateur communal a assuré que les enquêtes étaient en cours pour identifier et interpeller d'autres individus impliqués.". Ces individus sont soupçonnés de fournir une aide logistique aux groupes armés rwandais opérant dans la forêt de la Kibira depuis plus d'une décennie. Selon plusieurs sources concordantes, ils auraient notamment fourni des vivres tels que de la farine de manioc, des haricots, du riz, du sel et de l'huile de palme. Les sources concordantes révèlent que les collaborateurs de ces groupes armés sont issus de divers milieux, notamment commercial et administratif.

Une source militaire avance le chiffre de 87 personnes, originaires des communes de Mabayi et de Bukinanyana dont 29 et 58 identifiées comme étant actives au sein de ces réseaux. Ces groupes armés sèment la terreur et la désolation parmi les populations vivant à proximité de la forêt de la Kibira. Les habitants des collines rizières, en particulier, sont les premières victimes de leurs exactions. Face à cette situation, de nombreux appels ont été lancés pour inciter les collaborateurs de ces groupes à rompre tout lien avec eux. Les habitants demandent instamment aux autorités de sévir contre ces collaborateurs et d'appliquer la loi en toute rigueur.

Ils appellent également les forces de défense et de sécurité à intensifier leurs efforts pour neutraliser les groupes armés responsables de ces actes de violence. L'administrateur communal de Mabayi a confirmé ces arrestations et a appelé la population à collaborer étroitement avec les autorités pour démanteler ce réseau.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés

Plusieurs cartouches retrouvés en commune Matana, province Bururi

En date du 13 décembre 2024, sur la colline Muga-no, Commune Matana, province Bururi beaucoup de cartouches ont été découvertes dans une brousse de la localité par la population de la localité. Les témoins sur place indiquent que certaines de ces cartouches étaient à la surface du sol d'autres à moitié enterrées et d'autres encore totalement enterrées. Adrien Sabimana, chef de cette colline confirme ces informations et dit que les policiers du commissariat communal de Matana sont arrivés sur les lieux et ont ramassé ces cartouches. Puisque personne ne connaît qui a caché ces cartouches et quand elles ont été cachées, la population s'inquiète. Ces cartouches ont été emmenées au commissariat communal de police

Des contributions forcées en province Mwaro

Des contributions forcées sont en train d'être demandées aux enseignants par les responsables scolaires en province Mwaro issus du parti au pouvoir pour accueillir Révérien Ndikuriyo, Secrétaire Général de ce parti CNDD-FDD, qui visitera la province Mwaro en date du 22 décembre 2024. En date du 11 décembre 2024, Deo Ndabifatukobiri, directeur du Lycée Technique communal Mwaro II située en commune Rusaka a demandé une contribution aux membres du personnel de cet établissement. En date du 13 décembre 2024, Claudine Iradukunda, préfète du Lycée communal Mwaro I située en commune Kayokwe, a donné une liste aux membres du personnel de cette école pour que chacun y inscrive la somme qu'il s'engage à donner. Ces membres du personnel disent payer cette cotisation malgré eux, craignant de subir d'éventuelles sanctions ou se voir refuser tel ou tel service.

et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

II.1. DU DROIT A LA VIE

II.1.1 DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Une personne tuée en commune et province Kirundo

Le 13 décembre 2024, un corps sans vie a été découvert dans une forêt d'eucalyptus de la paroisse de Kanyinya, commune et province Kirundo. La victime, Sibomana alias Gapoco, âgé de 45 ans, a été identifiée comme étant originaire de la colline Nyange-Bushaza et résidant de la colline Rambo.

Selon des sources sur place, Sibomana a été tué par Marc Nduwamahoro, chargé des affaires économiques du parti CNDD-FDD au niveau de la commune Kirundo, et Jean Baptiste Ntezukwigira, âgé

de 50 ans. Les deux hommes ont affirmé que Sibomana était un voleur et qu'ils l'ont battu pour le punir. Cependant, les témoins oculaires ont déclaré que les deux hommes ont tabassé Sibomana à mort. L'OPJ-AC de police Théoneste Masumbuko est venu constater les faits et a arrêté Nduwamahoro et Ntezukwigira.

La population est inquiète que les deux hommes puissent être relaxés en raison de l'influence de Marc Nduwamahoro au sein du parti CNDD-FDD. Le corps de Sibomana a finalement été enterré sur ordre de l'administration communale de Kirundo.

II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

La Loi relative aux violences basées sur le genre adoptée au Burundi en 2016 a constitué une avancée majeure. Elle a garanti une meilleure protection, notamment en fournissant une définition du viol prenant en compte la question du consentement et en interdisant des pratiques traditionnelles nocives.

Une fillette violée en commune et province Muramvya

En date du 12 décembre 2024, vers 11h, sur la colline Mpehe, zone Bugarama, commune et province Muramvya, I. H. N âgée de 4 ans, fille de K.C et de N.S a été violée par Oscar Nkumbuyabagenzi, âgé de 28 ans, domestique et membre de la Ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Selon un témoin oculaire, il l'a trouvée à la maison avec sa grande sœur Grâce Akimana, âgée de 6 ans alors que leur maman était dans les champs, Oscar a trompé Grâce en lui donnant un billet de 1 000 fbu pour qu'elle aille acheter des beignets dans une boutique qui se trouve à quelques 500 mètres de là-bas. Selon les mêmes témoins oculaires, il l'a immédiatement déshabillée et l'a violée. D'entre-temps la maman de la fille est arrivée juste après l'acte alors que le présumé auteur avait pris fuite. La maman a appelé le chef de colline, Longin Mpawenayo, qui à son tour a appelé la police. L'OPJ adjudant major Fabien Nimpagaritse est arrivé sur les lieux pour le

constat. Il a aidé la maman à amener l'enfant à l'hôpital de Muramvya. Les examens médicaux ont confirmé le viol. Le présumé auteur a été retrouvé par la population le même soir, caché dans une maison en construction à Mpehe. Il a été conduit au commissariat de police à Muramvya où il est détenu en attendant l'interrogatoire.

Une fillette violée en commune Rango province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 décembre 2024 indique qu'en date du 07 décembre 2024, sur la colline Nyabiyogi, commune Rango, province kayanza, I. A, âgée de 6ans a été violée par Désiré Nitunga, âgé de 22 ans. Selon des sources sur place, l'auteur a profité l'absence des parents de l'enfant, il l'a appelée chez lui pour lui donner des bonbons puis il l'a déshabillée par force et l'a violée. La victime a pleuré jusqu'à l'arrivée de ses parents venant de leurs champs. Les parents ont mobilisé leur voisins et l'administration locale pour arrêter le présumé auteur. L'enfant a été transporté à l'hôpital communal Rango dans la zone Gaheta et le médecin a confirmé le viol. La victime a reçu des soins médicaux et l'auteur a été emprisonné dans le cachot de la commune pour continuer son dossier judiciaire.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 décembre 2024 indique qu'en date du 4 novembre 2024, sur la colline de Mugomere, commune et province Rumonge, A.R I, âgée de 5ans, de la même colline a été violée par Innocent Nduwayo, âgé de 14 ans .Selon les membres de la famille de la victime, le présumé auteur l'avait conduite dans une maison inachevée puis a commis le forfait et les cris de l'enfant ont alertés les voisins puis sont venus secourir. La victime a été emmenée au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge. Quant au présumé auteur, il a été arrêté et conduit au commissariat de police de Rumonge, mais a été libéré par après pour la minorité d'âge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 décembre 2024 indique qu'en date du 22 novembre 2024, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, C. N, âgée de 7ans résident à la même colline a été violée par Plaisir Niconayisavye âgé de 17ans.Selon des témoins, l'incident a eu lieu lorsque la fillette était allée à la recherche du bois de chauffage et ce malfaiteur l'a violée dans la brousse. Les passants ont entendu les cris puis sont venu au secours. La victime a été conduit au centre Humura pour la prise en charge holistique, et le présumé auteur a été conduit et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

II.2.2 DES PERSONNES TORTUREES

Une personne torturée en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 10 décembre 2024, sur la colline Gahwazi I, zone Butanuka, commune Mpanda, province Bubanza, Athanase Kwizera, âgé de 27 ans, conducteur de taxi vélo, originaire de la province de Kayanza a été passé à tabac par la cheffe de colline Gahwazi I en collaboration avec une dizaine des Imbonerakure membres du parti CNDD-FDD. Selon des témoins oculaires, Athanase Kwizera a été

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2024 indique qu'en date du 26 novembre 2024, sur la colline Rukinga, commune et province de Rumonge, Chantal Igiraneza, âgée de 5ans de la même colline a été trouvée par les voisins devant la maison (leur habitation) entrain de pleurer. Selon des voisins, la victime était couverte de sang puis ces derniers ont appelé ses parents qui étaient dans les travaux champêtres. Après avoir constaté que l'enfant a été violé, les parents l'ont conduit au centre Humura pour la prise en charge holistique. L'auteur présumé reste inconnu.

Une élève violée en commune Nyanza-lac province Makamba

En date du 12 décembre 2024, vers 20 heures, sur la colline Bukeye, zone et commune Nyanza lac, province Makamba, E. A, âgée de 16 ans, élève de 7^{ème} année du lycée St Augustin a été violée par Herménégilde Ingiriyubuntu, âgé de 25 ans, membre du parti CNDD-FDD, locataire chez la famille de la victime, travaillant dans l'usine de transformation de l'huile de palme. Selon des témoins sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de district de Nyanza lac où le viol a été confirmé et le présumé auteur a été arrêté puis conduit au cachot du commissariat de police à Nyanza-lac. Selon des membres de la famille de la victime, la famille de l'auteur est en train de les approcher pour l'arrangement à l'amiable.

arrêté par les Imbonerakure sous prétexte qu'il n'est pas connu de la localité et a expliqué qu'il est conducteur de taxi vélo. Ces Imbonerakure ont appelé la cheffe de colline Mme Espérance Minani. Arrivée sur le lieu, cette dernière a donné l'ordre de battre la victime. Ces derniers lui ont battu à l'aide d'un fer à béton. Athanase a été sauvé par la population qui était de passage qui a appelé la police de la commune de Mpanda. Athanase Kwizera a été transporté à l'hôpital de Mpanda et il ne peut pas s'asseoir, marcher ou manger.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Une personne arrêtée en commune Ntahangwa, Bujumbura-mairie

En date du 10 décembre 2024, vers 5 heures, sur la colline Maramvya, commune Ntahangwa, Bujumbura-mairie, Seif Ramadan, Cheikh, âgée de 42 ans, officiant dans plusieurs mosquées de Bujumbura, a été enlevé à son domicile. Selon les témoignages de sa famille, des individus armés en tenues policières, ont contraint la victime à monter de force dans une camionnette pour une destination inconnue. L'enlèvement a eu lieu alors que le cheikh se rendait à la mosquée pour la prière du matin, accompagné de son fils.

La communauté musulmane de Bujumbura est sous le choc et exprime sa profonde inquiétude face à cette disparition forcée. Les autorités ont été saisies de cette affaire et une enquête est en cours pour retrouver le cheikh Ramadan. La ligue Iteka a reçu des informations qu'il est détenu au bureau du SNR situé tout près de la Cathédrale Regina Mundi.

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 14 décembre 2024, sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Diomède, Imbonerakure, âgé de 37 ans, Agronome du président de la République qui suit les activités agricoles du président dans sa propriété sise sur cette colline a été arrêté par des policiers sous l'ordre d'un superviseur envoyé du président. Selon des témoins sur place, ce superviseur venait pour voir un nouveau champ acheté la semaine dernière par le même agronome. L'agronome avait dit au président qu'il y a un champ d'une superficie de 4 hectares que le propriétaire veut vendre et est limitrophe à celui du président. Selon le superviseur, Diomède avait dit au président qu'un hectare coûtait 8 millions et on lui a envoyé 32 millions pour l'acheter. Le superviseur dit avoir vérifié les dimensions et a trouvé 1 hectare, 22 ares. Il a appelé le vendeur qui a son champ a été vendu à 10 millions. Ce superviseur a appelé les policiers pour l'arrêter et l'a conduit à Bujumbura pour être interrogé. La victime a été accusée d'avoir menti et escroqué le président.

II.4. DROIT A LA PARTICIPATION DE LA VIE POLITIQUE

Une intolérance politique à l'approche des élections, en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Le 7 décembre 2024, une réunion des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD a eu lieu en commune Butaganzwa, province Ruyigi. Selon des sources sur place, la réunion a débuté par des activités paramilitaires, suivies d'un défilé en tenue militaire devant les autorités locales.

Shabani Nimubona, chef de la ligue des Imbonerakure en province de Buhumuza, a prononcé un discours dans lequel il a appelé les Imbonerakure à maximiser les voix pour le parti CNDD-FDD aux prochaines élections. Il a également menacé les membres des partis de l'opposition, déclarant qu'il ne voulait plus entendre parler d'autres formations politiques dans la commune : *« je ne veux plus entendre parler d'une autre formation politique dans cette commune de Butaganzwa, demandez ce qui se passe dans ma localité, nous avons terminé, faites la même chose, si un administratif vous refuse*

d'agir, corrigez-le de façon sévère ».

En Kirundi, il a dit : *« Sinkeneye kumva hari uwundi mugambwe uvugwa ngaha muri Komine Butaganzwa, murabaza iyo mperereye mukarere ndimwo, twebwe twarahejeje, namwe rero mugende mukore ukonyene, hagize umu administratif abitambika imbere nzosange mwamushize cini ya ulinzi ».*

Les membres des partis de l'opposition sont désormais dans une peur panique, craignant une chasse à l'homme contre les opposants politiques. Ils lancent un appel à l'administration et à la société civile pour rester vigilants face à cette situation.

Il convient de noter que Shabani Nimubona avait déjà tenu un discours similaire en commune de Nyabitsinda, avant la disparition de trois membres du parti CNL. Les membres de l'opposition craignent que les propos de Shabani Nimubona ne soient qu'un prélude à de nouvelles violences politiques.

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

La pénurie du carburant en province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 décembre 2024 indique qu'en province Cankuzo, depuis la deuxième semaine du mois de novembre 2024, il y a la pénurie du carburant de type Mazout. Selon des sources sur place, à la suite de cette pénurie, il y a la hausse des prix des tickets surtout pour les véhicules qui consomment du mazout comme les Bus de marque Coaster qui transportent les passagers et les véhicules de marque Benne qui transportent les matériaux de construction. Selon les mêmes sources, une benne de sables qui coûtait 150.000 fbu il y a un mois arrive dans ces jours à 250.000 fbu, une benne de moellons qui coûtait 170.000 fbu coûte dans ces jours 250.000 fbu, une benne de graviers qui coûtait 200.000 fbu, coûte 300.000 fbu. Les chauffeurs de ces véhicules disent qu'ils font recours au Mazout en provenance de la Tanzanie à un prix élevé suite à la valeur de la monnaie Tanzanienne, le shilling où actuellement on échange 100 shillings contre 300 fbu. En ce qui concerne le ticket de transport Cankuzo-Ruyigi qui

était à 9.000 fbu, pour le moment il est à 15.000 fbu ; Gitega-Ruyigi qui était à 10.000 fbu, pour le moment il est à 18.000 fbu voire plus.

La pénurie du carburant en province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 décembre 2024, des Bus coasters appartenant aux agences de voyage, aujourd'hui ne sont pas opérationnels à la suite de cette pénurie de carburant car ils consomment du Mazout. A cette pénurie s'en suit la flambée des prix sur le marché pour presque tous les articles y compris les produits de la BRARUDI car sur chaque sorte de la boisson de la BRARUDI, il s'observe une augmentation entre 500 fbu et 1.000 fbu par pièce. Face à cette montée des prix, l'administration ne dit rien car parmi les spéculateurs il y a des administratifs comme Valéry Nkuzimana, le chef de cabinet du gouverneur et Edouard Nimenya, le procureur du parquet de la République à Ruyigi qui disposent eux aussi des cabarets et sont les premiers à faire des spéculations.

IV. DROITS CATEGORIELS

IV.1. DROITS DE L'ENFANT

Un enfant victime de traite en commune Mubimbi, province Bujumbura

En date du 7 décembre 2024, sur la colline Muhororo, commune Mubimbi, province de Bujumbura, Anabella Nimfasha, âgée de 13 ans, fille d'Alexis Niyoyandemye et Clémence Niyonzima, a été retrouvée par la population errant au marché de cette colline. Selon des témoins oculaires, elle a été transportée en bus depuis Ngozi-Kinyami jusqu'à Muhororo où elle a été recrutée comme domestique par un certain Léonce Ngendakuriyo, également résident de la colline Muhororo. Ce dernier a organisé et payé son transport. La jeune fille affirme avoir travaillé pendant un mois sans recevoir de salaire et lorsqu'elle a réclamé ce qui lui était dû, elle a été accusée de vol et a été licenciée.

Un nouveau-né tué en commune et province Rutana

En date du 10 décembre 2024, sur la colline Jomati, zone, commune et province Rutana, Consolatte Niragira a tué son enfant nouveau-né de sexe masculin. Selon des sources sur place, Consolatte a été engrossée par un autre homme de la localité au moment où son propre mari n'était pas à la maison. Après avoir été avertie que le va revenir, Consolatte a pris la décision de tuer le nouveau-né et de le jeter dans la toilette. Elle a été attrapée par les voisins et ont appelé la police qui l'a détenue au cachot du commissariat communal de Rutana. Le corps de ce nouveau-né a été enlevé de cette toilette et enterré au cimetière de cette colline Jomati.

V. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate et dénonce la détérioration persistante des droits de l'homme dans tout le pays. Elle condamne l'impunité des auteurs de crimes et lance un appel urgent :

- ⇒ Au Gouvernement burundais doit garantir le respect des droits humains, notamment la liberté d'expression, d'association et de réunion;
- ⇒ Au Gouvernement de Gitega de mettre fin à l'impunité en traduisant devant la Justice et tenir responsables de leurs actes les auteurs de violations des droits humains;
- ⇒ Au même gouvernement de prendre des mesures pour améliorer la situation sécuritaire dans le pays, notamment en luttant contre la violence et la criminalité;
- ⇒ Aux autorités burundaises de prendre des mesures pour protéger les enfants et les femmes contre la violence, l'exploitation et les abus;
- ⇒ A la réforme du système judiciaire pour garantir son indépendance et son impartialité;
- ⇒ Aux autorités de respecter la liberté d'expression et d'information, notamment en autorisant les médias indépendants à fonctionner librement.